

United Nations Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: SCA/2/19 (11)

Le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 1^{er} mai 2019, le Comité a approuvé **l'inscription de l'entrée** ci-dessous sur sa Liste des individus et entités faisant l'objet de sanctions – gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes – conformément au paragraphe 1 de la résolution 2368 (2017) du Conseil de sécurité et adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

A. Personnes

QDi.422 Nom: 1: MOHAMMED 2: MASOOD 3: AZHAR 4: ALVI

Nom (alphabet d'origine): محمد مسعود اظهر علوى

Titre: n.d. **Désignation:** n.d. **Date de naissance:** a) 10 juil. 1968 b) 10 juin 1968 **Lieu de naissance:** Bahawalpur, Punjab Province, Pakistan **Pseudonyme**

fiable: n.d. **Pseudonyme peu fiable:** a) Masud Azhar b) Wali Adam Isah c) Wali Adam Esah **Nationalité:** Pakistan **Numéro de passeport:** n.d. **Numéro national**

d'identification: n.d. **Adresse:** n.d. **Date d'inscription:** 1 mai 2019 **Renseignements divers:** Fondateur de Jaish-i-Mohammed (QDe.019). Ancien dirigeant de Harakat ul Moujahidin / HuM (QDe.008). La Notice spéciale INTERPOL-Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies site web:

<https://www.interpol.int/en/notice/search/un/xxxx>

Les noms des personnes et entités inscrites sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida en application d'une décision du Comité sont publiés sous la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité :

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir une version mise à jour de la Liste des individus et entités associés à l'EIL (Daech) et Al-Qaida, faisant l'objet des sanctions, les États Membres sont encouragés à consulter régulièrement le site Web à l'adresse suivante :

https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. La Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida est disponible en format HTML, PDF et XML et est actualisée régulièrement compte tenu des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est aussi mise à jour suivant toutes les modifications apportées à la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. Une version actualisée de la Liste récapitulative est disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida aux États, organisations régionales et sous-régionales par courriel peu après les avoir affichées sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet au Secrétariat par courriel à l'adresse suivante : SC-1267-Committee@un.org ou télécopie : (+1) 212-963-1300. Le Comité encourage tous les États à permettre de procéder aux mises à jour de la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida à partir d'un courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 1^{er} mai 2019

Résumé des motifs

QDi.422

Mohammed Masood Azhar Alvi

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 1822 (2008) et aux résolutions connexes ultérieures, le Comité des sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida publie les résumés des motifs ayant présidé aux inscriptions de noms de personnes, groupes, entreprises et entités sur sa Liste.

Date de publication du résumé sur le site Web du Comité : 1^{er} mai 2019

Motifs ayant présidé à l'inscription sur la Liste :

Mohammed Masood Azhar Alvi a été inscrit sur la Liste le 1^{er} mai 2019 en application des dispositions des paragraphes 2 et 4 de la résolution 2368 (2017) comme associé à Al-Qaida pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités de Jaish-i-Mohammed (QDe.019), en association avec ce groupe, sous son nom ou pour son compte ou pour le soutenir, pour avoir fourni, vendu ou transféré à ce groupe des armements et matériels connexes, pour avoir recruté pour le compte de Jaish-i-Mohammed, soutenu de toute autre manière des actes ou activités de ce groupe, et pour s'être livré à d'autres actes ou activités suggérant une association avec Jaish-i-Mohammed.

Renseignements complémentaires :

Mohammed Masood Azhar Alvi a fondé Jaish-i-Mohammed (QDe.019) (JeM) à sa libération de prison en Inde en 1999. Il a été libéré de prison en échange de 155 personnes prises en otage lors du détournement d'un vol d'Indian Airlines vers Kandahar (Afghanistan). En outre, il soutient financièrement Jaish-i-Mohammed depuis la fondation de ce groupe.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a inscrit Jaish-i-Mohammed le 17 octobre 2001 comme associé à Al-Qaida, à Usama bin Laden et aux Taliban pour avoir concouru à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités d'Al-Qaida (QDe.004), d'Usama bin Laden et des Taliban, en association avec ceux-ci, sous leur nom ou pour leur compte ou pour les soutenir, pour avoir fourni, vendu ou transféré à Al-Qaida, à Usama bin Laden et aux Taliban des armements et matériels connexes, ou pour avoir soutenu de toute autre manière des actes commis par Al-Qaida, Usama bin Laden et les Taliban ou des activités auxquelles ils se livrent.

Il a aussi été l'un des dirigeants du groupe terroriste Harakat ul-Mujahidin/HuM (QDe.008), également appelé Harakat ul-Ansar ; la plupart des membres de ces groupes ont par la suite rejoint Jaish-i-Mohammed sous la conduite de Mohammed Masood Azhar Alvi. En 2008, ce dernier recrutait, au moyen d'affiches de Jaish-i-Mohammed, des volontaires prêts à se joindre à la lutte contre les forces occidentales en Afghanistan.

Personnes et entités inscrites sur la Liste et ayant un lien avec l'individu susvisé :

Jaish-i-Mohammed (QDe.019), inscrite sur la Liste le 17 oct. 2001

Harakat ul-Mujahidin/HuM (QDe.008), inscrite sur la Liste le 6 oct. 2001